

## Appel à projets ENVAM pour l'année 2013

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez, les priorités thématiques de production du campus numérique ENVAM sont définies grâce au travail de son comité d'experts, mis en place depuis 2003. Ce comité a un rôle consultatif (avis sur le contenu des ressources pédagogiques en amont) et de préconisation (sur les modules à développer annuellement et les actualisations nécessaires au vu de l'évolution des besoins des professionnels).

Lors de sa réunion du 11 octobre 2012, qui visait à définir les priorités de production pour l'année **2013, les 7 axes thématiques suivants ont été identifiés pour développer ou compléter l'offre ENVAM existante :**

**1- Axe « biodiversité » :** Sur cet axe, le comité recommande de développer des modules sur :

- La restauration des habitats naturels
- La systématique végétale (flore)
- La systématique animale (faune)
- L'introduction à la biodiversité : Ce module doit présenter les notions de base nécessaires pour comprendre des modules ENVAM traitant de l'impact de tel ou tel processus sur la biodiversité.
- Les corridors écologiques à l'échelle des collectivités territoriales : Ce module doit répondre aux questions relatives à l'applicabilité du Schéma de Cohérence Ecologique à l'échelle communale (trames vertes et bleues). Ce module doit s'articuler avec deux autres modules ENVAM : le module « Trames vertes et bleues » et le module « Corridors écologiques » qui se positionnent respectivement à une échelle très locale (celle du quartier) et à l'échelle régionale.
- Reconnaissance et gestion des espèces invasives

**2 - Axe « milieux aquatiques » :** Le Comité d'experts recommande de développer des modules sur :

- La gestion intégrée de la zone côtière
- La gestion de la ressource en eau (les acteurs)
- La gestion et l'ingénierie des zones humides

**3 - Axe « Energies »** : Sur cet axe, plusieurs modules ENVAM ont été réalisés ou sont en cours de production, les thématiques traitées couvrant les énergies renouvelables et non renouvelables. Le comité d'experts recommande de développer des modules sur :

- Les bilans énergétiques globaux à l'échelle locale : Ce module doit répondre aux demandes d'observatoires locaux et régionaux chargés de l'étude des émissions de gaz à effet de serre et de bilans énergétiques à l'échelle des collectivités territoriales. Il doit donc traiter des bilans énergétiques globaux et des plans climat énergie territoriaux (atténuation des gaz à effets de serre et adaptation aux évolutions climatiques).
- L'énergie solaire
- La biomasse : Ce module doit être centré sur le traitement des déchets verts à l'échelle du territoire ou de l'entreprise, la production énergétique associée ainsi que leur évaluation environnementale.
- Les énergies renouvelables : Le module ENVAM existant sur les énergies renouvelables et non renouvelables doit être refondu. Le nouveau module devra traiter exclusivement des énergies renouvelables.

**4 - Axe « Santé et Environnement »** : Le comité propose la création d'un module sur :

- La qualité de l'air intérieur

**5 - Axe « Déchets »** : Un module portant sur la gestion des déchets organiques est présent dans l'offre de formation ENVAM. Sur cet axe, le Comité d'experts recommande le développement d'un ou plusieurs modules couvrant :

- La connaissance des gisements, des filières, et la maîtrise d'ouvrage locale.

**7- Axe « Droit »** : Le Comité d'experts propose de compléter l'offre existante sur cet axe par le développement de plusieurs modules :

- Le droit de la biodiversité : Ce module doit reposer les principes de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser ».
- Les plaintes environnementales
- La valeur des services écosystémiques

En dehors de ces 7 axes thématiques principales, le Comité d'experts encourage les propositions de modules sur:

- Les PADD (Plans d'Aménagement et de Développement Durable)
- Les éco-mesures (qualité de l'air, de l'eau,...). Un module portant sur ce thème pourrait être structuré en trois séquences : (1) Du prélèvement à l'analyse ; (2) L'interprétation des résultats ; (3) Le positionnement des résultats par rapport aux réglementations.
- La prise en compte des risques en aménagement
- Sites et sols pollués : restauration
- Gouvernance et aide à la décision, (méthodologie de gestion d'un projet environnemental, communication, conduite du changement, ...)

En dehors des axes thématiques, le Comité d'experts encourage les **propositions de modules correspondant à des cours inclus dans les Masters en Environnement et Aménagement des établissements partenaires d'ENVAM**, l'objectif poursuivi étant de numériser des enseignements existants (plus académiques, mais fondamentaux) pour pouvoir, *in fine*, proposer des Masters en ligne.

Enfin, les auteurs des modules produits dans les années antérieures peuvent, s'ils jugent que le module nécessite une **refonte complète**, proposer au Comité d'experts, dans le cadre de cet appel d'offre, **un nouveau développement du module**.

Si vous souhaitez proposer votre participation ou constituer une équipe auteurs pour l'un ou l'autre de ces modules, nous vous invitons à remplir **une fiche** de proposition de module sur le modèle ci-joint et à nous la transmettre par mail **avant le lundi 4 mars 2012**.

**La liste définitive des projets retenus pour 2013 sera arrêtée le 21 mars 2013 lors du prochain Comité d'experts.**

Nous vous invitons également à diffuser cet appel à propositions à l'ensemble de vos collègues qui n'auraient pas encore eu l'opportunité de contribuer à l'offre de formation ENVAM.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,  
L'équipe-projet ENVAM